

PROGRAMME  
INTERDEPARTEMENTAL  
D'ACCOMPAGNEMENT  
DES HANDICAPS  
ET  
DE LA PERTE D'AUTONOMIE  
2014-2017

Révision sept 2014



**ars**  
● Agence Régionale de Santé  
Provence-Alpes  
Côte d'Azur

## LA REVISION DU PRIAC 2014-2017 : les principes

### Rappel de la définition du PRIAC :

En référence aux articles L1434 du code de la santé publique et L312-5-1 du code de l'action sociale et des familles, le PRIAC constitue un des programmes obligatoires du projet régional de santé (PRS).

Le PRIAC a vocation à programmer les actions et financements permettant la mise en œuvre de l'ensemble des objectifs du PRS qui sont déclinés opérationnellement dans le SROMS et qui concernent l'offre médico-sociale et les prestations délivrées auprès des personnes en situation de handicap ou de perte d'autonomie.

Le PRIAC constitue l'outil de programmation financière et opérationnelle dans le cycle planification – autorisation et financement. Il dresse au niveau régional les priorités de financement des créations, extensions ou transformations d'établissements ou de services.

Le PRIAC est un outil de programmation cadré par la notification annuelle des moyens financiers alloués par la CNSA, complétés par les crédits de réserve nationale et le cas échéant, les financements des conseils généraux. **Le PRIAC doit donc permettre une programmation en enveloppe fermée et contrainte dont le calendrier d'actualisation est un calendrier annuel glissant.**

### Les principes de révision 2014/2017:

- L'objectif du PRIAC 2012/2016 est de rendre visible la programmation de l'évolution de l'offre médico-sociale, en engagement et en exécution.
- Doivent être exclusivement inscrites dans le PRIAC 2014-2017 les opérations programmées pour lesquelles l'ARS dispose de la disponibilité financière sous la forme de crédits disponibles dans la dotation régionale limitative (DRL), de crédits notifiés en autorisation d'engagement, y compris les enveloppes anticipées notifiées en 2009 et 2010, de crédits tarifés à ce jour mais destinés à alimenter des opérations de transformation, de crédits issus de la fongibilité asymétrique.
- S'agissant des mesures nouvelles, le PRIAC 2014/2017 a principalement vocation à décrire la programmation en exécution des autorisations d'engagement notifiées aux ARS le 12 décembre 2013 relatives au plan autisme.
- D'ajuster, dans le temps et dans les volumes, les opérations programmées.

### Les sources de financements mobilisés:

- Les enveloppes anticipées notifiées (EA) en 2009 et 2010 pour une exécution en 2012 et 2013 dont certaines opérations ont été reportées sur 2014-2017;
- Les autorisations d'engagement (AE) notifiées le 5 décembre 2011 et le 17 février 2012 déployées en crédits de paiement de 2014 à 2016 ;
- Les crédits de réserve nationale ;
- La réaffectation de moyens médico-sociaux à partir de la dotation régionale limitative ;
- Les crédits de fongibilités asymétriques ;
- Les crédits relatifs au plan Alzheimer 2008-2012 ;
- Les crédits relatifs au plan autisme 2013-2017.

## LA PROGRAMMATION 2014-2017 REVISEE – VOLET PERSONNES AGEES

**Le PRIAC PA révisé pour la période 2014-2016 n'intègre pas de places nouvelles** : il formalise sur les 3 prochaines années, la mise en œuvre des places déjà autorisées mais dont l'installation n'a pu être réalisée à ce jour.

Il est en effet relevé au niveau régional, que si le délai entre l'autorisation et l'installation des places d'EHPAD est généralement de l'ordre de 2 ans, les contraintes foncières et architecturales dans les zones urbaines notamment, génèrent un allongement notable de la mise en œuvre des projets immobiliers.

La programmation étant « glissante », il convenait d'ajuster les prévisions du précédent PRIAC.

Ainsi les 980 places d'EHPAD (dont 681 apparaissant en 2014) correspondent au cumul des places autorisées dans le cadre du **Plan Solidarité Grand Age** (PSGA) et qui restent à installer.

L'essentiel de ces places restant à installer est situé dans les départements des Alpes Maritimes et les Bouches du Rhône, et l'année 2014 verra la création d'un nombre important de places dans ces 2 départements (598 des 681 places à installer).

Pour ce qui concerne les accueils de jour, la mise en conformité (décret n°2011-1211 du 29 septembre 2011) doit être finalisée au 30 septembre 2014 conformément à l'échéance fixée par la circulaire N° DGCS/SD3A/2011/473 du 15 décembre 2011, ce qui explique les prévisions d'autorisations (en mesures nouvelles ou redéploiements) et d'installations importantes sur cet exercice.

La mise en fonctionnement des places de SSIAD n'étant pas soumise aux mêmes contraintes (foncières et architecturales) que celles existantes pour les places d'EHPAD, la programmation antérieure a, presque intégralement, été réalisée selon les prévisions.

S'agissant du **plan Alzheimer 2008-2012**, sa mise en œuvre s'apprécie par mesure :

- La majorité des équipes spécialisées Alzheimer a été installée sur l'ensemble de la région (43 équipes soit 430 places sur les 530 notifiées). 8 des 9 équipes restantes sont prévues sur l'année 2014 ;
- Les Pôles d'Activités et de Soins Adaptés, dont la moitié des places notifiées a été installée, poursuivront leur déploiement en 2014 et 2015 dont un tiers supplémentaire est prévu en 2014 (797 places de PASA dont 549 dans les Alpes maritimes et les Bouches du Rhône). Les contraintes foncières et architecturales des EHPAD, se cumulant avec les exigences du cahier des charges expliquent le décalage constaté dans le prévisionnel d'installation ;
- En ce qui concerne les unités d'hébergement renforcé en EHPAD, 71 % des places notifiées ont été installés. Il reste 4 UHR à installer majoritairement en 2014 dont 3 concernent le département des Alpes Maritimes.

## PROGRAMMATION 2014

		Alpes de Haute Provence	Hautes Alpes	Alpes Maritimes	Bouches du Rhône	Var	Vaucluse	TOTAL REGION
EHPAD	places	0	64	293	305	19	0	681
	montant		678 400	2 812 800	2 928 000	182 400		6 601 600
Accueil de jour	places	10	2	64	15	30	0	121
	montant	109 060	21 812	697 984	163 590	327 180		1 319 626
Hébergement temporaire	places	0	0	28	18	6	0	52
	montant			296 800	190 800	63 600		551 200
Pôles d'activités et de Soins Adaptés	places	14	24	198	351	98	112	797
	montant	63 798	109 368	902 286	1 599 507	446 586	510 384	3 631 929
Unités d'Hébergement Renforcé	Places	0	0	25	12	0	0	37
	Montant			552 500	250 800			773 300
Equipes spécialisées Alzheimer	Places	0	0	40	30	0	10	80
	montant			600 000	450 000		150 000	1 200 000
SSIAD	Places	18	0	0	0	5	0	23
	montant	189 000				52 500		241 500

## PROGRAMMATION 2015

		Alpes de Haute Provence	Hautes Alpes	Alpes Maritimes	Bouches du Rhône	Var	Vaucluse	TOTAL REGION
EHPAD	places	0	0	77	52	0	128	257
	montant			739 200	499 200		1 228 800	2 467 200
Accueil de jour	places	0	0	16	0	6	0	22
	montant			174 496		65 436		239 932
Hébergement temporaire	places	0	0	9	0	2	17	28
	montant			95 400		21 200	180 200	296 800
Pôles d'activités et de Soins Adaptés	places	0	0	108	14	126	56	304
	montant			492 156	63 798	574 182	255 192	1 385 328
Unités d'Hébergement Renforcé	Places	0	0	12	0	0	0	12
	Montant			250 800				250 800
Equipes spécialisées Alzheimer	Places	0	0	10	0	0	0	10
	montant			150 000				150 000
SSIAD	Places	0	0	0	0	0	10	10
	montant						105 000	105 000

## PROGRAMMATION 2016

		Alpes de Haute Provence	Hautes Alpes	Alpes Maritimes	Bouches du Rhône	Var	Vaucluse	TOTAL REGION
EHPAD	places	0	0	0	0	27	15	42
	montant					259 200	144 000	403 200
Hébergement temporaire	places	0	0	0	0	4	3	7
	montant					42 400	31 800	74 200
Pôles d'activités et de Soins Adaptés	places	0	24	0	0	0	14	38
	montant		109 368				63 798	173 166

## LA PROGRAMMATION 2014 – 2017 REVISEE – VOLET PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

En 2012, le PRIAC a été actualisé afin de rendre compte de la programmation sur le volet personnes en situation de handicap pour la période 2012-2016. Cette programmation s'inscrivait en déclinaison des objectifs quantifiés du schéma régional d'organisation médico-sociale de l'ARS PACA adopté par arrêté n°2012DG/01/09 en date du 30 janvier 2012.

La programmation 2012-2016 a mobilisé près de 34,4 M€ de mesures nouvelles principalement orientées sur les axes suivants :

- la diversification de l'offre ;
- une répartition privilégiant l'accompagnement alternatif à l'hébergement en institution
- le respect de la proportion en places de FAM (65%) et de MAS (35%) imposée par le cadrage CNSA ;
- le développement des réponses aux besoins des personnes autistes et TED ;
- les projets expérimentaux (TED, l'insertion professionnelle des 16-25ans) ;
- le polyhandicap ;
- le renforcement des CAMSP et CMPP ;

Dans le cadre du troisième plan autisme 2013-2017, l'ARS PACA bénéficiera au terme du plan :

- de 10 295 598€ de mesures nouvelles permettant la création et le renforcement de places d'établissements et services médico-sociaux,
- de 1 680 000€ permettant le financement de 6 unités d'enseignement en maternelle (soit une unité par département)

Soit un total de 11 975 598€ de mesures nouvelles au titre du plan autisme dont 6 613 164€ d'ores et déjà notifiés par courrier de la CNSA en date du 12 décembre 2013 qui viendra renforcer la programmation 2012-2016 déjà arrêtée.

Dans la continuité des priorités déjà inscrites et traduites dans le PRIAC 2012-2016 visant au développement des réponses aux besoins des personnes autistes et avec autres TED et en déclinaison du plan autisme 2013-2017, l'ARS PACA va ainsi mobiliser une enveloppe globale de 14 068 609€ sur la période 2014-2017 qui permet :

- de prendre en compte le cadrage national relatif à la mobilisation des mesures nouvelles du plan autisme soit 11 975 598€ ;
- D'affiner la programmation 2012-2016 sur le versant autisme et autres TED (soit près de 2M€ d'opérations dédiées à l'autisme mais non encore qualifiées).

Sur la base de cette enveloppe totale, de nouveaux objectifs de programmation 2014-2017 ont été définis qui devraient permettre la création/renforcement de places en ESMS soit :

- 57 places de SESSAD ;
- 41 places de MAS ;
- 18 places de FAM ;
- 20 places d'accueil temporaires (dont 5 adultes) ;
- 15 places expérimentales 16/25 ans ;
- 15 places expérimentales pour jeunes adultes «syndrome Asperger»
- 700 000€ visant au financement d'un projet régional expérimental d'accueil temporaire enfants;
- 1 262 000€ au titre du renforcement CAMSP/CMPP ;
- 1 481 149€ au titre du renforcement des ESMS enfants ;
- 1 523 268€ au titre du renforcement des ESMS adultes ;
- 6 unités d'enseignement en maternelles.

Par ailleurs, à l'occasion de cette révision des ajustements mineurs ont été opérés, dans les volumes et dans le temps, portant principalement sur :

- L'actualisation d'opérations de fongibilité ;
- La régularisation d'engagements antérieurs ;

- L'ajustement de la programmation au regard de nouveaux besoins identifiés.

Les tableaux ci-dessous intègrent en conséquence :

- La programmation 2012-2016 restant à autoriser ;
- La programmation des mesures nouvelles notifiées, en décembre 2013, soit 6,6M€ au titre du plan autisme.

Par ailleurs, ont été pris en compte dans la programmation 2014-2017, les mesures nouvelles notifiées au titre du schéma national Handicaps rares à savoir :

- 200 000€ pour le financement d'une équipe relais sur la région PACA mais qui aura vocation à intervenir en Inter-région (PACA/CORSE) ;
- 2 910 358€ de mesures nouvelles pour la création et/ou le renforcement de places et services spécifiques aux handicaps rares en Inter-région (PACA/Corse/Languedoc Roussillon). Les priorités de répartition de ces mesures nouvelles doivent être arrêtées en concertation avec les régions Languedoc-Roussillon et Corse.

Une nouvelle révision du PRIAC sera organisée dès réception de la notification du complément de l'enveloppe du plan autisme et répartition des mesures nouvelles Handicap Rares en Inter-région.

## PROGRAMMATION 2014 – ENFANTS

EQUIPEMENT Enfants		Alpes de Haute Provence	Hautes Alpes	Alpes Maritimes	Bouches du Rhône	Var	Vaucluse	TOTAL REGION
CAMSP/CMPP	montant					401 082	80 000	523 082*
SESSAD (tous types de handicap)	places			5	38			43
	montant			89 545	680 542			770 087
SSEFIS	places						7	7
	montant						171 600	171 600
IME autisme (par création)	places	3			10	8		21
	montant	156 819			522 730	418 184		1 097 733
IME autisme (par transformation)	places			16	24	9	8	57
	montant			105 536	158 304	59 364	52 768	375 972
IME	Places					10		10
	Montant					408 604		408 604
EEAP	Places					8		8**
	montant					265 000		265 000
ITEP	Places				10			
	montant				456 191	113 626***		
Unité Enseignement en maternelle « autisme et autres TED »	unités							2
	montant							186 667
Renforcement services « autisme et autres TED »								186 065

*\*dont 42 000€ maintenus en région et 80 000€ autisme et autres TED sur le Vaucluse*

*\*\*en accompagnement d'une opération de transformation de l'offre*

*\*\*\*opération de restructuration*

*\*\*\*\*financement sur 4 mois*



## PROGRAMMATION 2014 – ADULTES

EQUIPEMENT Adultes		Alpes de Haute Provence	Hautes Alpes	Alpes Maritimes	Bouches du Rhône	Var	Vaucluse	TOTAL REGION
SAMSAH (tous types de handicap)	places		10	35	15	40		100
	montant		143 000	500 500	213 954	572 000		1 429 454
SSIAD (tous types de handicap)	places			3			7	10
	montant			42 900			100100	143 000
Service expérimental 16-25 ans	places			15	15			30*
	montant			329 090	329 090			658 180
Accueil temporaire	places			5		4		9
	montant			210 000		168 000		378 000
FAM	places	15	4			13		32
	montant	390 000	104 000			338 000		832 000
MAS	Places				4		3	7
	montant				331 620		171 600	503 220
FONGIBILITE	Places	25 (FAM)			87 (MAS dont 10 AT)			112

*\*Dont 10 dédiées à l'autisme et autres TED (coût à la place 30 000€)*

Equipes relais Handicap Rares	200 000€	Inter région (PACA, CORSE)
-------------------------------	----------	----------------------------

## PROGRAMMATION 2015 - ENFANTS

EQUIPEMENT Enfants		Alpes de Haute Provence	Hautes Alpes	Alpes Maritimes	Bouches du Rhône	Var	Vaucluse	TOTAL REGION
CAMSP/CMPP Autisme et autres TED	montant	80 000			70 130*	80 000		230 130
CAMSP/CMPP	montant						99 988	99 988
SESSAD Pré-pro ITEP	places			15	15	10		40
	montant			268 635	268 635	179 090		716 360
SESSAD autisme et autres TED	places		5		1			6
	montant		150 000		30 000			180 000
Accueil temporaire	places			5		2		7
	montant			210 000		84 000		294 000
EEAP (transformation)	places						8	8
	montant						52 800	52 800
ITEP	places				5			5
	montant				245 680			245 680
service expérimental autisme « ASPERGER »	places				15			15
	montant				450 000			450 000
IME autisme	places						8	8
	montant						418 184	418 184
Unités d'enseignement en maternelle « autisme et autres TED »	unités							2
	montant							186 667***
Renforcement services « autisme et autres TED »								635 484
Projet expérimental AT autisme et autres TED								700 000

\*crédits ayant vocation à être abondés à hauteur de 80 000€ dans le cadre de crédits complémentaires

\*\*dont 15 places « service expérimental ASPERGER »

\*\*\*financement sur 4 mois

## PROGRAMMATION 2015 - ADULTES

EQUIPEMENT Adultes		Alpes de Haute Provence	Hautes Alpes	Alpes Maritimes	Bouches du Rhône	Var	Vaucluse	TOTAL REGION
SAMSAH (tous types de handicap)	places						15	15
	montant						214 500	214 500
SSIAD (tous types de handicap)	places				34			34
	montant				486 200			486 200
Service expérimental 16-25 ans	places					13		13*
	montant					293272		293 272
MAS	places			30		12		42
	montant			2 400 000		1 300 000		3 700 000
FAM	places	5	13	40	25		18	90
	montant	130 000	352 000	1 040 000	650 000		468 000	2 340 000
Fongibilité	places		10 (FAM)	30 (MAS)	20 (MAS)			60
Renforcement établ autisme et autres TED								90 328

*\*dont 5 « autisme et autres TED »*

Création/renforcement de places ESMS Handicaps Rares	2 910 358€	Inter région (PACA, Corse, Languedoc-Roussillon)
--	------------	--

## PROGRAMMATION 2016 – ENFANTS/ADULTES

EQUIPEMENT Enfants		Alpes de Haute Provence	Hautes Alpes	Alpes Maritimes	Bouches du Rhône	Var	Vaucluse	TOTAL REGION
CAMSP/CMPP Autisme et autres TED	montant		80 000			100 000		180 000
	place					1	6	7
Accueil temporaire autisme et autres TED	montant					42 000	252 000	294 000

EQUIPEMENT Adultes		Alpes de Haute Provence	Hautes Alpes	Alpes Maritimes	Bouches du Rhône	Var	Vaucluse	TOTAL REGION
Accueil temporaire	places			5	4			9
	montant			210 000	168 000			378 000
MAS	places			10	12	20*		42
	montant			800 000	960 000	1 940 000		3 700 000
FAM	places					18**	5	23
	montant					618 300	130 000	748 300
Fongibilité	places		10 (FAM)					10
Renforcement établ autisme et autres TED	montant							100 000

\*dont 12 « autisme et autres TED »

\*\*18 places « autisme et autres TED »

## PROGRAMMATION 2017 – « Autisme et autres TED »

EQUIPEMENT Enfants		Alpes de Haute Provence	Hautes Alpes	Alpes Maritimes	Bouches du Rhône	Var	Vaucluse	TOTAL REGION
CAMSP/CMPP	montant							
	places			3	1			
Accueil temporaire	montant			126 000	42 000			

EQUIPEMENT Adultes		Alpes de Haute Provence	Hautes Alpes	Alpes Maritimes	Bouches du Rhône	Var	Vaucluse	TOTAL REGION
Accueil temporaire	places				5			5
	montant				210 000			210 000
MAS	places				35		6	41
	montant				3 092 250		530 100	3 622 350